

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BAROID Drill-Grout
Code d'identification interne HM008017

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Ciment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Halliburton Energy Services
Halliburton House, Howemoss Crescent
Kirkhill Industrial Estate
Dyce
Aberdeen, AB21 0GN
Royaume Uni
+44 1224 776888

www.halliburton.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail: fdunexchem@halliburton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 8 08 189 0979 / 1-760-476-3961

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Turkey	Ulusal Zehir Danisma Merkezi (UZEM) :114 Acil Saglik Hizmetleri : 112
Europe	112
Bulgarie	Bulgarian poison centre: +359 2 915-44-09 or +359 2 915-43-46
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja (CKO): (+385 1) 23-48-342 (Poison Control Center (PCC) - Institute for Medical Research and Occupational Health)
Chypre	00357 22 88 7171
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : + 351 213 303 271
Roumanie	+40 21 318 36 06
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
------------------------------	----------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Contient

Substances

Ciment Portland
Silice cristalline, quartz

Numéro CAS

65997-15-1
14808-60-7

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance

Substances	EINECS	Numéro CAS	Pourcentage (%)	EU - CLP Substance Classification	N° d'enr. REACH
Ciment Portland	266-043-4	65997-15-1	30 - 60%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Corr. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
Silice cristalline, quartz	238-878-4	14808-60-7	1 - 5%	Carc. 2 (H351) STOT RE 1 (H372)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
BAROID Drill-Grout
selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation, transporter la victime a l'air frais. En cas d'irritation ou de difficulté respiratoire, consulter un medecin.
Yeux	Rincer immediatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immediatement un medecin.
Peau	Rincer abondamment la peau avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un medecin.
Ingestion	NE PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par voie orale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Serieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une réaction allergique cutanée Peut irriter les voies respiratoires L'inhalation de la silice cristalline peut causer des maladies pulmonaires, incluant le cancer et la silicose. La silice cristalline a également été associée avec la sclérodémie et les maladies rénales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Aucun - Non combustible.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers en cas d'incendie

Sans objet

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de créer et respirer la poussière. Mettre en place une ventilation adaptée
Voir Rubrique 8 pour toute information supplémentaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rassemblez en utilisant la méthode non poussiéreuse et tenez pour la disposition appropriée. Considérez les risques d'incendie possibles toxiques ou associés à souiller des substances et utilisez les méthodes appropriées pour la collection, la mémoire et la disposition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ce produit est susceptible de causer des brûlures caustiques s'il est exposé à l'humidité. Éviter de créer ou de respirer de la poussière. Mettre en place une ventilation adaptée. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec et frais. Utiliser de bonnes méthodes d'entretien des locaux pour empêcher l'accumulation de poussières. Fermer le conteneur lorsque le produit n'est pas en usage. La durée limite de stockage du produit est de 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Aucune information disponible

Autres recommandations Aucune information disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Substances	Numéro CAS	UE	UK	Pays-Bas	France
Ciment Portland	65997-15-1	Sans objet	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	Sans objet	Sans objet
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Sans objet	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

Substances	Numéro CAS	Allemagne	Espagne	Portugal	Finlande
Ciment Portland	65997-15-1	TWA: :	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Sans objet	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³

Substances	Numéro CAS	Autriche	Irlande	Suisse	Norvège
Ciment Portland	65997-15-1	TWA: 5 mg/m ³	4 mg/m ³ TWA (respirable dust); 10 mg/m ³ TWA (total inhalable dust) 30 mg/m ³ STEL (calculated, total inhalable dust); 12 mg/m ³ STEL (calculated, respirable dust)	TWA: 5 mg/m ³	Sans objet
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m ³	0.1 mg/m ³ TWA (respirable dust)	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³

Substances	Numéro CAS	Italie	Pologne	Hongrie	République tchèque
Ciment Portland	65997-15-1	Sans objet	TWA: 6.0 mg/m ³ TWA: 2.0 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	10.0 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Sans objet	TWA: 2 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

Substances	Numéro CAS	Danemark	Roumanie	Croatie	Chypre
Ciment Portland	65997-15-1	Sans objet	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	Sans objet
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	Sans objet

Substances	Numéro CAS	Bulgarie	Turkey
Ciment Portland	65997-15-1	TWA: 8.0 mg/m ³	Sans objet
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	TWA: 0.07 mg/m ³	Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur Aucune information disponible

Ensemble de la population

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser un système de ventilation industriel et une évacuation locale homologués, selon le besoin, pour rester conforme aux seuils d'exposition indiqués à la section 2.

Équipement de protection individuelle

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Porter un respirateur certifié NIOSH, norme européenne EN 149 FFP2/FFP3) ou équivalent, lors de l'utilisation de ce produit.

Protection des mains

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Protection de la peau

Porter de vêtements adaptés à l'environnement de travail. Les vêtements poussiéreux doivent être lessivés avant d'être portés de nouveau. Prendre les précautions nécessaires pour éviter d'agiter la poussière lors du retrait ou du lessivage des vêtements.

Protection des yeux

Porter des lunettes de securite.

Autres precautions:

Des bains oculaires et douches de securite doivent etre facilement accessibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur: Gris

Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques/ - Méthode

pH :

11 - 13.5 (20%)

Point de congélation

Aucune donnée disponible

Point de fusion / intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point / intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité

2.8

Hydrosolubilité

0.1 - 1.5 g/l

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Aucune information disponible

Propriétés comburantes

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

10.1. Réactivité

Réactivité non attendue.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Empêcher tout contact avec de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Contact prolongé avec l'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

Moyennement irritant pour l'appareil respiratoire. La respiration de la poussière de silice peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. La respiration de la poussière de silice peut ne pas causer de lésions ou de maladies notables, malgré le fait que des lésions pulmonaires permanentes puissent se produire. L'inhalation de la poussière peut également avoir de graves effets chroniques sur la santé (voir la sous-section « Effets chroniques/cancérogénicité », ci-dessous). La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite lors du travail avec le produit est cancérogène pour l'être humain (CIRC, groupe 1). Des preuves suffisantes de la cancérogénicité de la tridymite (CIRC, groupe 2A), ont été obtenues lors d'expériences sur des animaux.

Contact oculaire

Sérieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée Peut dessécher la peau

Ingestion

Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Effets chroniques/cancérogénicité

Contient de la silice cristalline, susceptible de causer une maladie pulmonaire retardée et progressive (silicose). Le CIRC et le NTP ont établi qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité de la silice cristalline pour les êtres humains. Silicose : L'inhalation excessive de poussière de silice cristalline respirable peut causer une maladie progressive, incapacitante et parfois mortelle des poumons, appelée silicose. Les symptômes sont la toux, le sifflement respiratoire, des problèmes pulmonaires non spécifiques et une réduction de la fonction pulmonaire. La maladie est aggravée par la fumée de tabac. Les personnes atteintes de silicose sont sujettes à la tuberculose.

Cancer : L'Agence internationale de recherches sur le cancer (CIRC) a déterminé que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite dans des fonctions professionnelles peut causer le cancer du poumon chez l'être humain (groupe 1 - cancérogènes pour l'être humain) et que les études ont démontré de façon concluante la cancérogénicité de la tridymite pour les animaux (groupe 2 - cancérogènes potentiels pour l'être humain) Voir la monographie 68 du CIRC, portant sur la silice, certains silicates et certaines fibres organiques (juin 1997), se rapportant à l'usage de cette substance. Le programme national de toxicologie américain, classe la silice cristalline respirable comme étant un cancérogène connu pour l'être humain. Consulter le 9ème rapport sur les cancérogènes (2000). L'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) classe le quartz de silice cristalline comme étant un cancérogène présumé (A2) pour l'être humain.

Données toxicologiques pour les composants

Substances	Numéro	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
------------	--------	---------------------	--------------------	---------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

	CAS			
Ciment Portland	65997-15-1	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg	> 1 mg/L (Rat) 4h
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	> 15000 mg/kg (human)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Substances	Numéro CAS	Corrosion/irritation cutanée
Ciment Portland	65997-15-1	Irritant pour la peau (lapin)
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non irritant pour la peau

Substances	Numéro CAS	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Ciment Portland	65997-15-1	Corrosif pour les yeux
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non irritant pour les yeux

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation cutanée
Ciment Portland	65997-15-1	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Aucune information disponible.

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation respiratoire
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune information disponible
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	Effets mutagènes
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	N'est pas considéré comme mutagène

Substances	Numéro CAS	Effets cancérogènes
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Contient de la silice cristalline, susceptible de causer une maladie pulmonaire retardée et progressive (silicose). Le CIRC et le NTP ont établi qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité de la silice cristalline pour les êtres humains.

Substances	Numéro CAS	Toxicité pour la reproduction
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition unique
Ciment Portland	65997-15-1	Peut irriter les voies respiratoires
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition répétée
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation (Poumons)

Substances	Numéro CAS	Danger par aspiration
Ciment Portland	65997-15-1	Sans objet
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Sans objet

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substances	Numéro	Toxique pour les	Toxique pour les	Toxicité pour les	Toxicité pour le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

	CAS	algues	poissons	micro-organismes	invertébrés
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	EC50 (72 h) =440 mg/L (Selenastrum capricornutum)(similar substance)	LL0 (96 h) =10000 mg/L (Danio rerio)(similar substance)	Aucune information disponible	LL50 (24 h) >10000 mg/L (Daphnia magna)(similar substance)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité
Ciment Portland	65997-15-1	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances	Numéro CAS	log Pow
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune information disponible
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Substances	Numéro CAS	Mobilité
Ciment Portland	65997-15-1	Aucune information disponible
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Substances	Évaluation PBT et vPvB
Ciment Portland	Sans objet
Silice cristalline, quartz	Sans objet

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Enfouir dans une decharge autorisee conformement aux reglementations locales et gouvernementales.

Emballages contaminés Respecter toutes les reglementations gouvernementales et locales en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

Numéro ONU Aucune restriction

Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction

Classes de danger pour le transport Sans objet

Groupe d'emballage: Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
BAROID Drill-Grout
selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

Dangers pour l'environnement Sans objet

ADN

Numéro ONU Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction
Classes de danger pour le transport Sans objet
Groupe d'emballage Sans objet
Dangers pour l'environnement Sans objet

ADR/RID

Numéro ONU Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction
Classes de danger pour le transport Sans objet
Groupe d'emballage Sans objet
Dangers pour l'environnement Sans objet

IATA/ICAO

Numéro ONU Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction
Classes de danger pour le transport Sans objet
Groupe d'emballage: Sans objet
Dangers pour l'environnement Sans objet

14.1. Numéro ONU Aucune restriction

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction

14.3. Classes de danger pour le transport Sans objet

14.4. Groupe d'emballage Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationales

EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) Tous les composant sont listes dans l'inventaire.

Statut Inventaire TSCA Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.
Liste canadienne des substances domestiques (DSL) Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BAROID Drill-Grout

selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Sans danger pour l'eau.

Substances	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions sur certaines substances dangereuses	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation
Ciment Portland	65997-15-1	Use restricted. See item 47.	Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

m - masse corporelle

CAS – Chemical Abstracts Service

CLP – RÈGLEMENT (CE) n°1272/2008 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur la Classification, l'Étiquetage et le Conditionnement des substances et mélanges

CE – Commission Européenne

EC10 – Concentration efficace 10%

EC50 – Concentration efficace 50%

CEE – Communauté Économique Européenne

ErC50 – Concentration efficace taux de croissance 50%

Code IBC - Code international pour la construction et l'équipement de navires transportant des matières dangereuses en vrac

LC50 - Concentration létale 50%

LD50 - Dose létale 50%

LL0 - Charge létale 0%

LL50 - Charge létale 50%

MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

mg/kg – milligrammes/kilogramme

mg/l – milligrammes/litre

NIOSH – Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NOEC – Concentration sans effet observé

NTP – Programme national américain de toxicologie

OEL – Limite d'exposition professionnelle

PBT – Persistant, Biocumulatif et Toxique

PC – Catégorie de produit chimique

PEL – Limite d'exposition permise

ppm – parties par million

PROC – Catégorie de procédé

REACH – RÈGLEMENT (CE) n°1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques

STEL – Limite d'exposition à court terme

SU – Catégorie de secteur d'utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
BAROID Drill-Grout
selon 453/2010/CE

Date de révision : 23-mars-2017
Preparation Date 23-mars-2017

Numéro de révision: 4
Code d'identification interne HM008017

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de révision : 23-mars-2017

Remarque sur la révision

sections de la FDS mises-à-jour:

1

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2015/830

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité